

Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 24 janvier 2025 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone approuve le procès-verbal de la séance des 08/11 et 22/11.

2. Installation conseillère provinciale comme conseillère zonale

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'octroyer la qualité de membre du conseil de zone à la députée provinciale désignée par le Conseil provincial de Namur, à savoir Madame Mélanie HAVENNE ; De marquer son accord pour la désignation d'un conseiller suppléant, qui pourra remplacer la députée désignée en cas d'absence de celle-ci.

3. Décision de tutelle - Approbation budget 2025 - Information

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prendre acte de la décision du Gouverneur de la Province du 19 décembre 2024 approuvant sans remarque le budget à l'ordinaire et à l'extraordinaire de la zone de secours DINAPHI pour l'exercice 2025.

4. Décision de tutelle - MB1 2024 - Information

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prendre acte de la décision du Gouverneur de la Province du 07 novembre 2024 approuvant la modification budgétaire n° 1/2024 de la zone de secours DINAPHI.

5. Convention Codis - dénonciation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de dénoncer la convention relative au fonctionnement opérationnel et administratif du CODIS, signée par la zone DINAPHI, la zone NAGE et le Gouverneur de la Province de Namur, approuvée par le Conseil de zone le 7 juillet 2023, conformément à son article 16.

6. Convention de collaboration – UMONS – DINAPHI

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver le projet de convention de collaboration entre la zone de secours DINAPHI, l'Université de Mons et le Colonel Philippe de WERGIFOSSE, prenant cours le 1^{er} janvier 2025 et se terminant le 13 septembre 2025, moyennant une légère modification des articles 2 et 3 qui font mention de la qualité d'indépendant du Colonel Philippe de WERGIFOSSE.

7. Promotion au grade de major professionnel – Vacance d'emploi et appel à candidatures

Le Conseil décide de reporter le point.

8. Promotion capitaine professionnel par mobilité – Modification jury

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de modifier la composition du jury de promotion au grade de capitaine professionnel par mobilité.

9. Promotion au grade de lieutenant professionnel – Vacance d'emploi et appel à la réserve

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de déclarer vacant un poste de lieutenant professionnel au sein de la zone au 1^{er} février 2025 et d'y pourvoir en faisant appel à la réserve de promotion.

10. Promotion au grade d'adjudant professionnel – Vacance d'emploi et appel à candidatures

Le Conseil décide de reporter le point.

11. Professionnalisation de sergent – Vacance d'emploi et appel à la réserve

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de déclarer vacants deux emplois de sergent professionnel et d'y pourvoir en faisant appel à la réserve de professionnalisation.

12. Professionnalisation de sapeur – Vacance d'emploi et appel à la réserve

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de déclarer vacants cinq emplois de sapeur professionnel et d'y pourvoir en faisant appel à la réserve de professionnalisation.

13. Recrutement de sapeurs-pompiers volontaires – Prolongation réserve

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prolonger de deux ans la réserve de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires de 2023, à savoir jusqu'au 13 avril 2027.

14. Recrutement secouriste-ambulancier non-pompier volontaire – Vacance d'emploi et appel à la réserve

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de déclarer vacants 5 emplois de secouriste-ambulancier non-pompier volontaire, à pourvoir en faisant appel à la réserve de recrutement et à la réserve de transfert.

Huis clos

15. Personnel opérationnel - Réaffectation pour raison médicale

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de réaffecter définitivement le Sergent X dans des tâches logistiques au poste de Dinant, avec effet au 2 janvier 2025.

16. Promotion au grade de lieutenant professionnel – Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'admettre en stage de promotion au grade de lieutenant professionnel le sergent X à partir du 1^{er} février 2025, pour une période de stage de 6 mois.

17. Promotion au grade de sergent professionnel – Promotion définitive
A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de promouvoir définitivement au grade de sergent professionnel le caporal X au 1er janvier 2025.
18. Promotion au grade de sergent professionnel – Promotion définitive
A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de promouvoir définitivement au grade de sergent professionnel le caporal X au 1er janvier 2025.
19. Promotion au grade de sergent professionnel – Promotion définitive
A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de promouvoir définitivement au grade de sergent professionnel le sapeur X au 1er janvier 2025.
20. Promotion au grade de sergent professionnel – Promotion définitive
A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de promouvoir définitivement au grade de sergent professionnel le sapeur X au 1er janvier 2025.
21. Promotion au grade de sergent professionnel – Promotion définitive
A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de promouvoir définitivement au grade de sergent professionnel le caporal X au 1er janvier 2025.
22. Nomination définitive sapeur-pompier professionnel
A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre définitif comme sapeur-pompier professionnel Monsieur X à la date du 1er janvier 2025.
23. Nomination définitive sapeur-pompier professionnel
A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre définitif comme sapeur-pompier professionnel Monsieur X à la date du 1er décembre 2024.
24. Professionnalisation de sapeurs – Appel à la réserve – Admission en stage
A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de faire appel à la réserve de professionnalisation valable jusqu'au 21 juin 2026, et d'admettre en stage de professionnalisation le sapeur X.
25. Professionnalisation de sapeurs – Appel à la réserve – Admission en stage
A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de faire appel à la réserve de professionnalisation valable jusqu'au 21 juin 2026, et d'admettre en stage de professionnalisation le sapeur.
26. Professionnalisation de sapeurs – Appel à la réserve – Admission en stage
A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de faire appel à la réserve de professionnalisation valable jusqu'au 21 juin 2026, et d'admettre en stage de professionnalisation le sapeur X.
27. Professionnalisation de sapeurs – Appel à la réserve – Admission en stage
A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de faire appel à la réserve de professionnalisation valable jusqu'au 21 juin 2026, et d'admettre en stage de professionnalisation le sapeur X.
28. Professionnalisation de sapeurs – Appel à la réserve – Admission en stage
A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de faire appel à la réserve de professionnalisation valable jusqu'au 21 juin 2026, et d'admettre en stage de professionnalisation le sapeur X.
29. Prolongation engagement - Capitaine volontaire
A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'accorder la prolongation de service à Monsieur X, Capitaine volontaire au Poste de Vresse-Sur-Semois, à partir du 1er avril 2025 pour une durée de 12 mois, sous condition de réussir un test cardiorespiratoire comme prescrit légalement.
30. Prolongation engagement - sergent volontaire
A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'accorder la prolongation de service à Monsieur X, Sergent-pompier volontaire au Poste de Couvin, à partir du 30 avril 2025 pour une durée de 12 mois, sous condition de réussir un test cardiorespiratoire comme prescrit légalement.
31. Promotion au grade de sergent volontaire - Admission en stage
Le Conseil décide de reporter le point.
32. Nomination effective sapeur-pompier volontaire
A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le sapeur-pompier volontaire X, au 8 novembre 2024.
33. Nomination effective sapeur-pompier volontaire
A la majorité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le sapeur-pompier volontaire X, au 1er janvier 2025.
34. Renouvellement de nomination - Adjudant volontaire - Refus
A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de ne pas renouveler la nomination de l'adjudant volontaire X et d'acter sa fin de service au 31 janvier 2025.
35. Renouvellement de nomination - Adjudant volontaire
A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, adjudant au poste d'Yvoir, au 1er mars 2025.

56. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 19 janvier 2025.

57. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er janvier 2025.

58. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er janvier 2025.

59. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er janvier 2025.

60. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er janvier 2025.

61. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er janvier 2025.

62. Licenciement secouriste-ambulancier non-pompier volontaire stagiaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de licencier le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire stagiaire X, avec effet au 1er février 2025.

63. Annulation engagement Secouriste-ambulancier non pompier volontaire stagiaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'annuler l'engagement de Madame X, candidate secouriste-ambulancier non pompier volontaire, avec effet immédiat.

64. Annulation engagement Secouriste-ambulancier non pompier volontaire stagiaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'annuler l'engagement de Monsieur X, candidat secouriste-ambulancier non pompier volontaire, avec effet immédiat.

65. Recrutement secouriste- ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de faire appel au premier candidat de la réserve de transfert du personnel pompier vers le personnel ambulancier non-pompier et de l'admettre en stage de transfert à la date qui sera précisée par l'agent.

66. Recrutement secouriste- ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de faire appel au candidat 2 de la réserve de transfert du personnel pompier vers le personnel ambulancier non-pompier et de l'admettre en stage de transfert à la date qui sera précisée par l'agent.

67. Recrutement secouriste- ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de faire appel au candidat 3 de la réserve de transfert du personnel pompier vers le personnel ambulancier non-pompier et de l'admettre en stage de transfert à la date qui sera précisée par l'agent.

68. Recrutement secouriste- ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de faire appel au candidat 4 de la réserve de transfert du personnel pompier vers le personnel ambulancier non-pompier et de l'admettre en stage de transfert à la date qui sera précisée par l'agent.

69. Recrutement secouriste- ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier le candidat 80 de la réserve de recrutement, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail ; De fixer l'entrée en service au 1er mars 2025 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare les candidats aptes à la fonction.

70. Démission d'office pompier volontaire pour manque de formations

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de démettre d'office de ses fonctions Monsieur X, sapeur-pompier volontaire au Poste de Clermont, avec effet au 31 janvier 2025.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Antonin COLLINET

